



E D G E P O I N T[®]

PLAN D'ACCESSIBILITÉ PLURIANNUEL POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DE L'ONTARIO

Notre engagement

Gestion de patrimoine EdgePoint inc. s'engage à traiter chaque personne de manière à assurer sa dignité et son indépendance. Nous croyons à l'intégration et à l'égalité des chances. Nous nous engageons donc à répondre en temps opportun aux besoins des personnes handicapées, en prévenant et en éliminant toute entrave à l'accessibilité et en respectant les exigences en matière d'accessibilité stipulées dans la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO). Le plan d'accessibilité pluriannuel d'EdgePoint sera passé en revue et mis à jour au moins tous les cinq ans.

Information et communications

EdgePoint s'engage à répondre aux besoins des personnes handicapées en matière de communication.

1. Rétroaction, formats accessibles et aides à la communication

- EdgePoint veille à disposer d'un processus pour obtenir les commentaires de personnes handicapées et y répondre d'une façon qui leur est accessible.

Réalisation : 31 décembre 2014

- EdgePoint doit s'assurer de ce qui suit :
 - offrir aux personnes handicapées qui en font la demande des formats accessibles et des aides à la communication en temps opportun et d'une manière qui tient compte des besoins en matière d'accessibilité de la personne;
 - consulter le demandeur afin de déterminer la pertinence d'un format accessible ou d'une aide à la communication;
 - informer le public de la disponibilité de formats accessibles et d'aides à la communication.

Réalisation : 31 décembre 2015

2. Sites et contenus Web accessibles

EdgePoint doit prendre les mesures suivantes pour assurer la conformité de son site Web, de même que son contenu, aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 (Niveau AA) :

- évaluer son site Web pour repérer les problèmes d'accessibilité;
- le cas échéant, accroître l'accessibilité du site Web;
- suivre les directives en matière d'accessibilité de la LAPHO pour le développement ultérieur du site Web

Date limite : 1er janvier 2021

Emploi

EdgePoint s'engage à promouvoir des pratiques d'emploi équitables et accessibles et incite les personnes handicapées à poser leur candidature. Les candidats qui en font la demande disposeront des mesures d'adaptation nécessaires pendant la période de recrutement et après l'embauche.

1. Recrutement

EdgePoint avise ses employés et le public de la disponibilité de mesures d'adaptation pour les candidats handicapés durant son processus de recrutement. EdgePoint indique sur son site Web et dans les affichages de poste qu'elle offre des accommodements.



EdgePoint avise chaque candidat à un emploi qui est sélectionné pour participer au processus d'évaluation ou au processus de sélection que des mesures d'adaptation sont disponibles sur demande relativement au matériel ou aux processus qui seront utilisés. EdgePoint consulte le candidat sélectionné qui demande une mesure d'adaptation et lui fournit une mesure d'adaptation appropriée d'une manière qui tient compte de ses besoins en matière d'accessibilité. Lorsqu'EdgePoint offre un emploi au candidat retenu, elle l'avise de ses politiques en matière de mesures d'adaptation pour les employés handicapés.

Réalisation : 31 décembre 2015

2. Renseignements sur les mesures de soutien

EdgePoint informe ses employés de ses politiques en matière de soutien aux employés handicapés, notamment celles relatives à l'adaptation du lieu de travail pour tenir compte des besoins en matière d'accessibilité d'un employé qui découlent de son handicap. Ces renseignements sont transmis aux nouveaux employés dans le cadre de leur séance d'accueil. Tout changement apporté à la politique est communiqué aux employés.

EdgePoint consulte l'employé handicapé pour lui fournir ou lui faire fournir des formats accessibles et des aides à la communication à l'égard de l'information nécessaire pour faire son travail.

Réalisation : 31 décembre 2015

3. Formation

EdgePoint offre de la formation à ses employés et à des tiers qui la représentent et qui fournissent des produits, des services et des installations en son nom : La formation est axée sur les responsabilités des employés et des tiers. De plus, elle fait partie du processus d'accueil des nouveaux employés et est consignée dans un registre.

Réalisation : 31 décembre 2014

4. Renseignements relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail

Si EdgePoint est au courant qu'un employé a besoin de mesures d'adaptation en raison d'un handicap, elle fournit des renseignements individualisés relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail le plus rapidement possible après être informée du besoin de mesures d'adaptation. Si l'employé handicapé y consent, les renseignements relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail sont communiqués aux personnes désignées pour aider l'employé en cas d'urgence. Le plan doit être passé en revue à intervalles réguliers et lorsque les mesures d'adaptation dont l'employé a besoin changent.

5. Plans d'adaptation individualisés et documentés

EdgePoint élabore un plan d'adaptation individualisé et documenté pour chaque employé handicapé. EdgePoint doit s'assurer que le processus d'élaboration des plans d'adaptation individualisés et documentés couvre les points suivants :

- la façon dont l'employé concerné peut participer à l'élaboration du plan;
- les renseignements individualisés relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail nécessaires, le cas échéant, et toute autre mesure d'adaptation devant être fournie;
- l'information demandée, le cas échéant, concernant les formats accessibles et les aides à la communication fournis, le cas échéant;



-
- les mesures prises pour protéger le caractère confidentiel des renseignements personnels concernant l'employé;
 - la fréquence et le mode de réalisation des réexamens et des actualisations du plan.

6. Processus de retour au travail

EdgePoint instaure un processus de retour au travail à l'intention de ses employés qui sont absents en raison d'un handicap. Ce processus comprend les mesures qu'EdgePoint prendra pour faciliter le retour au travail des employés absents en raison de leur handicap et intègre les plans d'adaptation individualisés et documentés.

7. Gestion du rendement, perfectionnement professionnel et réaffectation

EdgePoint tient compte des besoins en matière d'accessibilité de ses employés handicapés ainsi que de tout plan d'adaptation individualisé lorsqu'il utilise des techniques de gestion du rendement, lorsqu'il offre du perfectionnement et de l'avancement professionnels, et lorsqu'il procède à la réaffectation à un autre service ou à un autre poste au sein de l'organisation.

Autres renseignements et commentaires

Les clients qui désirent nous faire parvenir des commentaires ou obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont EdgePoint offre des produits et services aux personnes handicapées peuvent communiquer avec nous par courriel à info@edgepointwealth.com, ou par téléphone, sans frais, au 1 866 757-7207.

Gestion de patrimoine EdgePoint inc.
150, rue Bloor Ouest, bureau 500
Toronto (Ontario) M5S 2X9